

Le Maire,

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 19/3

❖ Maisons Fleuries :

La Commission Communale a parcouru le village le 6 août dernier, donc après la canicule qui a certainement entraîné une dégradation précoce des plantes.

Nous avons tout de même enregistré de remarquables fleurissements, en particulier celui de la Salle des Fêtes dont l'importance et la qualité sont le fait exclusif de la gardienne des lieux.

Les prix suivants ont été attribués :

- 1^{er} Prix : Martine BISCHOFF
- 2^{ème} Prix : Daniel CUENIN
- 3^{ème} Prix : Josiane BOSC

Le palmarès complet sera publié ultérieurement.

❖ Travaux :

Après l'important chantier de rénovation de la Mairie, qui a duré plus de 18 mois, le Conseil Municipal a décidé, en sa séance du 11 juin 2018, d'engager de nombreux travaux dont les coûts étaient déjà inscrits au budget primitif de l'année :

- **Château d'eau** : réhabilitation du rez-de-chaussée qui accueille d'importantes installations de téléphonie mobile, et dernière phase de pose, sur les parements extérieurs, d'une peinture spéciale permettant de pallier aux problèmes récurrents d'infiltration (7 620€ HT)
- **Parc paysager** à l'arrière de la Mairie : après l'acquisition du terrain (6 850€ HT) le garage a été démoli (3 900€ HT) et une clôture sera posée sur la mitoyenneté (1 330€ HT)
- **Temple et bâtiment annexe** : des travaux au niveau des soubassements ont été rendus nécessaires en raison de remontées d'humidité entre autres (3 111€ HT)
- **Cimetière** : le muret côté Nord, totalement dégradé, a nécessité un crépissage complet (4 520€ HT)
- **Stade de football** : l'équipe première de Montreux-Sports s'étant distinguée en terminant en tête de son groupe, sa montée en division supérieure est conditionnée par la pose d'une clôture intégrale pour sécuriser le stade (17 950€ HT)
- **Eglise** : dans l'attente de la mise en accessibilité du bâtiment, une restauration des marches et du fronton a été réalisée (9 048€ HT)

❖ Personnels :

La suppression, par décision gouvernementale, de nombreux emplois aidés, nous impose de réduire le nombre d'agents chargés de l'entretien de la voirie, des espaces verts et de l'environnement des bâtiments communaux, tout en augmentant les sommes dévolues aux rémunérations des personnels.

❖ Rentrée Scolaire :

La rentrée scolaire est fixée au lundi 3 septembre.

Le nombre d'élèves inscrits actuellement nous assure le maintien de nos 4 classes.

La Commune prendra évidemment en charge, comme les années précédentes, les fournitures scolaires et les sorties à la piscine de Delle.

A noter que l'une des classes sera équipée d'un écran numérique interactif de 65", connecté Wifi et fonctionnant sous Android.

❖ **Recensement 2019** :

Un recensement de la population a lieu tous les 5 ans. En janvier/février 2019 vous serez donc sollicités, par des agents recenseurs désignés par le Conseil Municipal, pour apporter tous les renseignements que l'INSEE doit collecter.

Les noms des agents recenseurs seront portés à votre connaissance dans une prochaine information municipale.

❖ **Jumelage** :

Pour faire suite à la venue de nos amis Italiens de Voltago-Agordino, en septembre dernier, en accord avec le Corps des Sapeurs-Pompiers de Montreux-Vieux, il est envisagé de nous rendre lors du premier weekend de mai 2019 dans leur village, à l'invitation de la Municipalité et de la Protection Civile Communale.

Des places resteront certainement vacantes dans le bus qui sera affrété par la Commune. Elles seront proposées aux Associations et aux Montreusiens qui avaient accepté d'héberger des membres de la délégation italienne en 2017.

❖ **Locations Gare** :

Après le départ du restaurateur du Buffet de la Gare, nous avons été sollicités par M. et Mme TSCHIRRET pour une installation de leur commerce dans des conditions plus confortables que dans la caravane qui leur servait de point de vente depuis bientôt 18 mois.

Ils prendront, possession des locaux, dès le 1^{er} septembre, pour les activités suivantes :

- Dépôt de pain
- Petite épicerie
- Restauration rapide
- Repas à thème pour certaines soirées programmées

Je compte sur les Montreusiens pour les aider à pérenniser cette affaire.

Par ailleurs, le logement situé au-dessus de la gare, est une nouvelle fois vacant. Les personnes intéressées peuvent s'adresser en Mairie.

❖ **Limitation de l'usage de l'eau** :

En raison du fort déficit hydrologique constaté depuis plusieurs semaines, le préfet du Haut-Rhin, par arrêté du 17 août 2018, a décidé d'instaurer des mesures de restriction d'usage de l'eau, jusqu'au 17 septembre prochain.

Interdictions et tolérances peuvent être consultées sur les panneaux d'affichage officiels de la Mairie.

❖ **Bruits de voisinage** :

Il me serait facile de réglementer, par arrêtés municipaux, l'utilisation des tondeuses, la limitation des manifestations bruyantes en soirée, etc..., mais il me semble tellement plus simple que chacun respecte ses voisins !

Je tiens cependant à rappeler que toute nuisance sonore, après 22h, s'apparente à du tapage nocturne et est donc répréhensible par les brigades vertes (03.89.08.00.71) ou les gendarmes (03.89.25.04.09).

❖ **Haies en bordure des propriétés** :

L'entretien des haies en bordure des propriétés est à la charge des propriétaires.

Un cheminement piéton minimum doit être respecté. En cas de difficulté pour le passage des piétons, je me verrai contraint de faire procéder à la taille des haies envahissantes par les soins des personnels communaux.